tient de délibérer son congrès annuel, tenu juste huit à Tours.

Ce congrès a terminé ses travaux par l'adoption du programme dont voici les dispositions essentielles.

Suffrage universel direct, sans distinction de sexe et dans toutes les élections. — Scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections. — Droit d'initiative populaire et référendum. — Suppression du Sénat et de la présidence de la République. — Les attributions actuelles du président du conseil des ministres seront dévolues à un conseil composé par le Parlement. — Abrogation de la loi contre les anarchistes.

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Suppression du budget des cultes. — Liberté des cultes. — Suppression des congrégations. — Nationalisation des biens de mainmorte.

Substitution, à tous les tribunaux actuels, de tribunaux formés par un jury et par des juges élus. — Suppression du privilège des avocats. — Gratuité de la justice. — Abolition de la peine de mort. — Suppression des tribunaux militaires et maritimes.

Abrogation de toutes les lois qui établissent l'infériorité civile des femmes et des enfants naturels ou adultérins. — Législation plus libérale du divorce — Loi sur la recherche de la paternité.

Gratuité de l'enseignement à tous les degrés. — Suppression des enfants à la charge de la collectivité pour le premier degré de l'enseignement. — Monopole de l'enseignement aux trois degrés par l'Etat. — Subsidiairement, subvention à tous membres du clergé d'avoir une école et d'y enseigner.

Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité et des quatre contributions directes. — Impôt global, progressif et personnel sur les revenus personnels supérieurs à 5.000 francs. — Impôt progressif sur les successions.

Repos obligatoire d'un jour par semaine — Limitation de la journée de travail à huit heures. — Interdiction de faire travailler les enfants âgés de moins de quatorze ans. — Interdiction absolue du travail de nuit pour les femmes et les adolescents et pour les ouvriers occupés dans toutes les industries où le travail de nuit n'est pas absolument nécessaire. — Prise en main par les municipalités et les corporations ouvrières d'un salaire minimum. — Reconnaissance légale de la mise à l'index.

Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la Banque de France, des assurances, de la grande meunerie, de l'alcool, des raffineries de sucre et des sucreries — Organisation d'un service public de placement par des travailleurs — Organisation par l'Etat d'un crédit agricole — Organisation de services communaux de l'éclairage, de l'eau des transports en commun, de construction et de régie d'habitations à bon marché.

Substitution des milices à l'armée permanente et abolition de toutes les armes comme les réductions de service militaire qui y conduisent — Renonciation sous quelque prétexte que ce soit à toute guerre offensive — Renonciation à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la paix — Renonciation aux expéditions militaires coloniales.

Nos Dépêches

Parfil télégraphique et téléphonique

La Chambre

Séances du 6 Mars

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 10 sous la présidence de M. Mesureur.

On reprend la suite de la discussion du budget des conventions.

Le chapitre 46 est adopté.

Sur le chapitre 47 (subventions aux chemins de fer d'intérêt local et tramways), **M. Renault-Morlière** demande au ministre d'empêcher la guerre que les grandes Compagnies font aux chemins de fer d'intérêt local.

M. Baudin promet de faire respecter par les grandes Compagnies les droits des chemins de fer d'intérêt local.

Les chapitres 47 à 50, comprenant les subventions aux chemins de fer algériens et tunisiens, sont adoptés.

On passe à l'article 61 de la loi de finances relatif aux conventions.

L'article 61 est adopté après quelques observations.

Les articles 63 à 65 sont ensuite adoptés.

Le Budget des Finances

Le budget des subventions terminé, on revient aux chapitres 40 et 105 réserves du budget des finances.

Sur le chapitre 105, *il y a de nombreux amendements* visant la cote mobilière et personnelle.

M. Caillaux propose d'accepter le crédit tel qui est soumis et d'ajourner la discussion des amendements à demain matin.

M. Ribot estime que c'est une singulière façon de faire le budget. (Murmures à gauche).

M. Caillaux fait observer que le crédit du chapitre 105 ne peut être fixé de manière définitive, il y a toujours des non-valeurs entraînant un crédit supplémentaire.

MM. Chauvin et **Almond**, auteurs d'amendements font quelques réserves.

M. Ribot est d'avis de réserver le chiffre des crédits jusqu'à ce que la Chambre ait pris une décision.

M. Brisson. — Votre proposition ne s'impose pas.

M. Ribot. — Cette interruption est indigne de vous. Elle semble indiquer que de graves préoccupations électorales vous tracassent en ce moment.

M. Brisson. — Vous apportez à la tribune des faits inexacts.

M. Ribot réplique au milieu des applaudissements de la droite et du centre.

M. Rouvier prononce quelques paroles au milieu des applaudissements de la gauche et de l'extrême gauche. Puis l'incident est clos.

Le chapitre 105 est adopté. Cris : « A tantôt! »

La motion tendant à fixer la deuxième séance d'aujourd'hui à 2 heures est adoptée par **410** voix contre **34**.

La séance est levée à 11 h. 45.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de M. Paul Deschanel.

LE VOTE PAR PROCURATION

Après l'adoption d'un projet portant abrogation de la convention du commerce et de la navigation, du 30 mai 1898, entre la France et l'Equateur, et d'un projet ouvrant au ministre de l'agriculture un crédit supplémentaire pour les primes à la sériculture, **M. Lasies** dépose la motion suivante :

« Le vote par procuration est interdit pour les scrutins concernant le budget de l'Etat. »

Il demande l'urgence.

Il est inadmissible, dit-il, que les députés puissent augmenter les charges de l'Etat sans être présents. Il faut que chaque député dépose lui-même son bulletin dans l'urne (bruit à gauche).

M. Dussaussoy, signataire de la proposition Lasies, appuie la demande d'urgence (bruit prolongé à gauche).

M. Rabier.—Comment c'est vous qui revenez une fois tous les quinze jours qui signez cette proposition (exclamations à droite).

M. Augé. — Aussi nous allons aujourd'hui voter par procuration.

M. Lasies continue s'entre-croisant. Afin de terminer *l'incident le président mot l'urgence* aux voix (Protestations à l'extrême-gauche).

M. Ruau. — Je fait signer par 40 de mes collègues une demande de scrutin à la tribune.

Le président. — Le vote est commencé.

M. Ruau demande la discussion immédiate et dépose une proposition sur sa demande de scrutin à la tribune.

L'on procède au scrutin à la tribune par appel nominal, sur la discussion immédiate, l'agitation est grande.

Le scrutin clos à 3 h. 50 donne les résultats suivants :

Pour la discussion immédiate : **166** contre **236**.

La discussion est ouverte.

M. Lasies s'étonne de l'opposition soulevée par son projet. Un conseiller municipal, ou un député ne peut pas voter s'il n'est pas présent à la discussion. Est-ce trop exiger des députés que de leur demander d'assister à la discussion, surtout lorsqu'il s'agit d'un budget de 4 milliards? Ceux qui ne veulent pas remplir leur mandat n'ont qu'à laisser la place à d'autres (Mouvements divers; bruit à gauche).

M. de Cassagnac dit qu'un point de vue théorique il est d'accord avec M. Lasies, mais qu'au point de vue pratique sa proposition est inexécutable.

Les députés peuvent avoir les meilleures raisons du monde pour s'absenter. Enfin on ne saurait revoler les mandataires du peuple au gré d'employés de commerce dans la présence au rayon est exigée (Rires et applaudissements à gauche). D'autre part, au point de vue politique, le vote personnel peut permettre certaines manœuvres par lesquels d'un côté, traîtrise de l'autre.

Dans ces conditions, je ne puis m'associer à la motion de mon ami Lasies. (Applaudissements).

M. Lasies (de sa place). — Malgré l'éloquence de mon ami de Cassagnac, les raisons qu'il vous a données ne vous paraîtront pas peut-être aussi fortes. Si on les écoutait, il aurait qu'à les traduire par une proposition de loi éliminant nombre de députés (Rires).

La motion est limitée aux votes financiers et aux questions budgétaires, c'est M. le Ministre des finances pouvait prendre la parole, je crois qu'il serait avec moi.

M. Caillaux fait des signes de dénégation.

M. Dussaussoy appuie la motion de M. Lasies. Il parle au milieu du bruit et des interruptions.

M. Berteaux déclare qu'il votera *pour* le vote personnel, mais il fait observer qu'en dehors de M. Lasies, dont l'assiduité est exemplaire, les autres signataires de la motion ne sont jamais à la séance de la droite et à gauche).

La motion est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu à pointage. (Exclamations, bruit, rires.)

La motion est repoussée par **238** voix contre **216**.

Le Président. — Il est 4 heures 12. Après le vote qui vient d'avoir lieu, je ne puis voir s'il n'y aurait pas lieu de modifier le règlement en ce qui concerne l'urgence. (Applaudissements).

La Loi de Finances

La Chambre aborde la discussion de la loi de finances.

Les articles 1er et 2, ainsi que l'article 3 sont adoptés.

Sur l'article 4, **M. Caillaux** se prononce contre l'incorporation dans la loi de finances, demandée par la commission du budget, de la proposition de M. Klotz de la loi sur les successions votée l'année dernière par la Chambre.

M. Sibaud est entièrement saisi et le ministre demande la disjonction. (Bruit à gauche).

M. Klotz demande à la Chambre de ne pas se dédoubler.

La disjonction est repoussée par **295** voix contre **235**.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Le Président donne lecture de l'article nouveau tendant à augmenter les droits sur les cigares et cabas étrangers.

Le ministre des finances dit qu'en dehors du relèvement de 6 et 15 centimes sur les cigares de luxe, il s'agit de 50 millions de droits sur les cabas étrangers.

M. Pilchon se plaint que cette proposition n'ait pas été imprimée et distribuée.

Sur les instances de **M. Mesureur**, président de la commission du budget, l'article nouveau est réservé.

L'article 6 est disjoint.

Le Monopole des pétroles

Sur l'article 7 le ministre des finances demande la disjonction.

Il est impossible, dit-il, que la Chambre tranche, par un article de la loi des finances, une question aussi importante. L'Etat serait exposé à payer des indemnités énormes; 80 millions environ. L'exemple du rachat du canal du Midi est frappant. Nous payons 25 millions, alors qu'en attendant quelques années ce canal fait retour à l'Etat pour rien. (Mouvement divers.)

Le produit du monopole n'excéderait pas six millions, en réalité même trois millions; or, la taxe proposée par le gouvernement produira 3.200.000 francs.

Il me paraît impossible, dit le ministre en terminant, d'entreprendre une telle opération qui engagerait des dépenses colossales (Très bien sur divers bancs).

M. Berthelot dit que c'est le système des trusts qui est posé devant le Chambre. L'Etat est à présent un industriel qu'il ne sera pas facile de déposséder.

L'orateur entre ensuite dans de longues explications sur les opérations de l'avenir.

Il n'est simplement de substituer à un monopole privé un monopole au profit de certains financiers un monopole d'Etat réclamé par l'intérêt public.

La Chambre voudra dans l'intérêt des contribuables et des consommateurs resaisir cette réforme. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Dansette dit que cette question est très complexe et que le remède qu'on propose, le monopole, sera encore un plus grand mal que le système actuel, car par ce moyen on mettra l'Etat et les consommateurs français sous la dépendance absolue des grands trusts américains.

M. Caillaux répond que la diversité des arguments apportés à la tribune lui paraît le meilleur argument pour la disjonction.

M. Marcel Sembat. — Que signifie la disjonction ? Le gouvernement relèvera-t-il ses projets de taxe ? S'il ne fait le pas, la question reste tout entière.

Ce n'est pas la commission qui a soulevé la question des pétroles, c'est le gouvernement. Personne ne peut nier qu'il y a en France un trust exerçant sur le prix du pétrole une influence souveraine. Le gouvernement lui-même l'a reconnu. C'est un monopole de fait que nous voulons faire cesser (très bien à gauche et à l'extrême gauche).

La discussion générale est close.

M. Cuneo d'Ornano vient expliquer son vote.

Il votera la disjonction pour empêcher le projet étranger d'entrer en France (Très bien à droite).

M. Thierry fait observer qu'on ne sais pas encore si la disjonction porte sur la taxe ou sur le monopole.

La disjonction des articles 8, 9 et 10 est votée par **400** voix contre **147**.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin 9 heures.

La séance est levée à 6 h. 12.

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Fallières.**

LA MARINE MARCHANDE

On reprend la suite de la discussion sur le projet sur la marine marchande.

L'article 40, qui avait été réservé, est adopté, avec une modification fixant à douze ans l'effet de la loi.

Les articles 41 et 42 sont adoptés.

On revient à l'article 13, concernant les navires français qui ayant été abandonnés ou réparés en pays étranger, ne peuvent bénéficier de la prime de réparation excédant 15 francs par tonne de jauge.

Cet article est adopté.

Sont adoptés les articles 15, 17, 18 et 19.

L'article 20, actuellement qui surprime, prévoit attendre 25 p. 0/0 aux navires dont les qualités augmentent la valeur de nos navires de guerre, est adopté.

Les articles 21, 22 et 23 sont adoptés.

Sur l'article 23, l'amiral de Cuverville développe un article additionnel demandant que le fret national soit réservé au pavillon national.

M. Millerand, ministre du commerce, promet de tenir compte de la disposition additionnelle proposée par l'amiral de Cuverville.

En conséquence, l'amiral de Cuverville retire sa proposition.

M. Aubouin Dubost développe une disposition additionnelle tendant à limiter à 14 millions par an les dépenses pour les primes.

Combattue par **M. Millerand**, ministre du Commerce, cette disposition est désavouée adoptée à mains levées.

Le renvoi à la commission est prononcé.

La séance est levée à 6 h. 35 et renvoyée à demain 3 h.

Les Réformes Electorales

L'affichage et la corruption. — Les nouveaux scrutins proportionnels

Paris, 6 mars. — La commission du suffrage universel était prononcée en faveur du rétablissement du scrutin de liste. M. Ruau lui a donné lecture de son rapport et elle l'a approuvé.

Elle a également approuvé le rapport de M. Lerrand sur la réglementation de l'affichage et celui de M. Jean Martin-Feuillée sur l'adoption des dispositions proposées par M. Waldeck-Rousseau en vue de la corruption électorale.

Enfin M. Klotz a donné lecture de son rapport sur le projet du gouvernement modifiant un certain nombre de circonscriptions électorales.

M. Klotz conclut à l'adoption de toutes les modifications demandées par le gouvernement à l'exception de celles concernant les départements de la Loire-Inférieure et de la Corse.

M. Klotz conclut également à l'adoption du projet de résolution déposé par M. Viviani et ayant pour objet de décider que c'est à la Chambre seule qu'il appartient de se prononcer sur l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats.

La commission a ratifié le rapport de M. Klotz.

La commission, d'accord avec le gouvernement, demandera que ces rapports soient discutés à la Chambre, aussitôt après le vote du budget.

La commission a décidé qu'en cas de poursuite pour corruption contre le député invalidé, le délai de convocation des électeurs de la circonscription dont les opérations ont été annulées serait suspendu jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la poursuite.

Le rachat des raffineries

Paris 6 mars. — M. Fournière *vient de prendre* l'initiative d'un projet de résolution invitant le ministre des finances à déposer un projet de loi sur le rachat des raffineries de sucre et leur exploitation par l'Etat.

M. LOUBET EN RUSSIE

D'après *l'Echo de Paris*, qui donne ses renseignements d'un familier de l'Empereur, M. Loubet sera certainement accompagné dans son voyage par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères et du général Brugère, généralissime.

La désignation des vaisseaux qui escorteront le Président, sera faite au prochain conseil des ministres.

Le programme officiel des quatre jours de séjour que le Président de la République passera à Peterhof et à Tsarko-è-Seio, sera publié quelque temps avant le départ de M. Loubet.

LE CONGRÈS D'ALAIS

Alais, 6 mars. — Au cours de la réunion prévue tenue sous la présidence de M. Bertou, M. Escalier a été blâmé par 136 voix et 93 abstentions. Mis en cause à blâme M. Escalier demeure et insiste pour la continuation de la discussion sur la grève.

Une commission est nommée pour la rédaction d'un manifeste à adresser aux mineurs. Evrard, du Pas-de-Calais, refuse d'en faire partie.

La séance est levée à midi et reprise à 3 heures en réunion secrète.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

La séance de clôture. — Signature de la convention. — Les discours.

Bruxelles, 6 mars. — La conférence des sucres, dont la séance de clôture avait été fixée d'abord à après-demain matin, s'est réunie dès ce soir, *à cinq heures et demie*.

Après quelques changements d'observations portant sur des questions d'interprétation de certaines clauses de la convention, il a été procédé à la signature de la convention, qui porte ainsi la date du 5 mars.

FILLETTE ÉTRANGLÉE

Maigres résultats de l'enquête

L'Individu mystérieux. — Les circonstances probables du crime. — Quelques détails.

Paris, 6 mars. — L'enquête activement conduite n'a malheureusement pas donné de résultats satisfaisants.

Le chef de la Sûreté croit fermement ne pas se tromper en recherchant l'individu qui a disparu de chez lui à l'heure exacte où le cadavre d'Angèle Chèze a été découvert rue des Saules.

On croit que c'est le même qui a été vu par un gardien de la paix, une balayeuse et deux écoliers de la rue Lepic. Tous les signalements s'appliquent à lui et son passé le montre très capable d'avoir commis le crime.

Ce que l'on peut dire de lui c'est qu'il vivait de façon très isolée, et que deux ou trois personnes au plus à Montmartre le connaissent et sont au courant de sa disparition.

Ce qu'à dû être le crime

En quoi a consisté son crime? Il n'a pas violé sa victime : l'autopsie complète faite, hier après midi à la Morgue par le docteur Socquet, ne laisse aucun doute à cet égard. Il a dû se livrer devant l'enfant à des scènes déshonnêtes, l'enfant

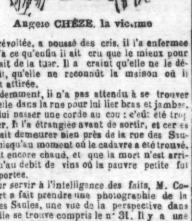

Angèle CHÈZE, la victime

s'est révoltée, a poussé des cris, il l'a enfermée jusqu'à ce qu'enfin il ait cru que le mieux pour elle était de la tuer. Il a craint qu'elle ne le dénonçât, qu'elle ne retournât la maison où il l'avait attirée.

Evidemment, n'ayant pas attendu à se trouver avec elle dans la rue pour lui lier bras et jambes, pour lui passer une corde au cou : c'était été trop risquer. Il l'a étranglée avant de sortir, et ce n'est il devait demeurer bien près de la rue des Saules, puisqu'au moment où le cadavre a été trouvé, il était encore chaud, et que la mort n'est arrivée qu'au débit de vins où la pauvre petite fut transportée.

Pour servir à l'intelligence des faits, M. Cochefert a fait prendre une photographie de la rue des Saules, une vue de la perspective dans laquelle se trouve comprise le n° 31. Il y a une remarque à faire sur cet endroit, c'est qu'il est beaucoup plus désert, beaucoup moins éclairé que la partie de la même rue située plus bas. Le criminel n'a certainement pas osé affronter la lumière, *il n'est ni venu ni reparti par la* partie basse de la rue, où il aurait risqué d'être vu : il a suivi à tâtier et autour la partie haute, c'est-à-dire celle qui aboutit en haut de la butte Montmartre. Cela peut être utile pour mettre sur ses traces.

Un détail caractéristique

Autre détail, celui-là de pur sentiment, en apparence, mais devrait présenter aussi peut-être quelque utilité. Lorsque le criminel a commandé Angèle Chèze, dimanche matin, il a suivi avec elle une partie de la rue Lamarck et il a dû passer devant le domicile des parents de l'enfant. A cette heure, huit heures du matin, il y avait un fort brouillard, et le criminel pouvait espérer n'être pas reconnu au passage ; mais on peut estimer avec plus juste raison que s'il a suivi ce trajet si dangereux pour lui, c'est qu'il ne connaissait pas d'avance la fillette qu'il emmenait, et qu'il ne la savait pas demeurer dans la rue même qu'il prenait ; malgré le brouillard, il eût redouté une rencontre avec les parents ou les voisins.

Cette remarque, disons-nous, a son importance en ce qu'elle empêche les soupçons de s'égarer sur certaines personnes, mais au point de vue sentiment, combien il est terrible de penser que la fillette est passée devant la maison paternelle au moment où il eût encore suffit d'un mot, d'un regard pour la sauver.

Les enfants qui l'ont rencontrée un peu plus tard près de la place du Tertre ont constaté qu'elle n'avançait qu'en trembiant aux côtés de l'inconnu.

De ces enfants, le jeune Milleau, s'était approché d'elle et naïvement serré la main. Certes, elle était bien élevée, et ses parents un dimanche aux excellente éducation, mais elle avait, paraît-il, quelque peu gourmande ; *chaque fois* que l'inconnu la voyait hésiter, il lui offrait un bonbon ! Il a fallu que la gourmandise fût bien forte, puisque cette petite fut entraînée, elle une robe pour aller à la fête de la place des Vosges, et elle s'en réjouissait. Elle a pensé sans doute que son absence serait de courte durée, et *qu'elle s'excuserait tant bien que mal.*

M. Cuzer a été admirable d'énergie depuis dimanche ; aussi qu'il le dise à ceux bien, c'est lui qui, aidé de sa sœur et d'un ami, a fait les premières recherches ; c'est lui qui a trouvé le ballyeuse, l'autre gardien de la rue, les deux écoliers. Quel cœurire ! Il a été jusqu'à inséreur en hanlieue et a publié un volume intitulé *l'Instituteur*. Le malheur que le frappe est vraiment immérité.

LE CRIME DE SAINTE-AGATHE

En prison. — Le désespoir des inculpés — Une protestation en leur faveur

Montbrison, 6 mars. — L'avant des deux inculpés est aide reconforter ses clients et les engager à ne point se laisser abattre.

Sumatis a passé une mauvaise nuit et n'a pu dormir un instant. Sa femme n'a pas cessé de pleurer à la prison comme pendant le trajet de Sainte-Agathe à Montbrison. Au moment de son entrée à la prison, l'aspect de ces deux gens qui s'y revient devant elle a détaché la seule véritable crise de larmes chez la malheureuse.

Les formalités de l'écrou ont connu lieu à une scène particulièrement pénible. Sumatis, qui, au cours de la route connaît de son mieux un femme, se contentait de dire que la fatalité s'acharnait sur lui, qui est pourtant innocent. En se séparant de son mari, qui a été mis dans une cellule à part, la femme Sumatis a eu un accès prolongé de désespoir.

Montbrison, 6 mars. — M. Moulin, père de la femme Sumatis, inculpée dans le crime de Sainte-Agathe, est venu hier à Montbrison et il a pu avoir un entretien avec ses enfants.

Le juge de paix de Boen a procédé à un interrogatoire qui, paraît-il, n'a donné aucun résultat.

Le juge de paix de Boen a signé les scellés à la villa des Tilleuls sur le manteau des inculpés.

★★★

Un de nos confrères de la région, la *Tribune Républicaine* de St-Etienne qui avait déjà énergiquement protesté contre le procédé de arrestation de Sumatis, depuis rédéchi, puis reprit, écrit les lignes suivantes :

Comme aux premiers jours, nous persistons à croire à l'innocence absolue de Sumatis et de sa compagne.

En les accusant, la Justice s'égare. La déposition du manœuvre Bel est de nature à le signifier.

N'a-t-il pas avoué intimême avoir bu une goutte au moment où il se mit à somnoler non loin du crime ?

Qui sait s'il n'a pas été l'objet d'une hallucination ?...

Qui sait seulement s'il dit la vérité ?

On même manière n'a-t-il pas déclaré à un nommé Cocogoon « qu'après avoir vu D..., le mal du crime lui avait vu ce dernier rentrer couvert de sang. »

Au milieu de ces déclarations diffuses il apparaît bien difficile de dégager la vérité.

Il appartiendra avec inquiétude le parquet de Montbrison à agir consciencieusement. Il ne suffit pas d'aller vite, en matière judiciaire, il faut voir juste.

Nous sommes curieux de voir comment M. Hamblin va jumeler sa double enquête d'avant-hier.

Attendons les événements. Et attendons les avec confiance. Derrière et au-dessus de ces deux ombres insaisies pour que nous n'arrivons à démolir le fragile édifice de l'accusation.

Le duc des Abruzzes à Nice

Nice, 6 mars. — Le duc des Abruzzes est arrivé ce soir à Nice.

Le duc est venu avec sa suite en automobile et compte passer quelques jours dans notre ville.

A L'ÉTRANGER

Les papiers de Crispi

Rome, 6 mars. — Les autorités de Naples ont été prévenues qu'on a tenté de briser les scellés sous lesquels avaient été mis les papiers de Crispi.

Nina la princesse Linguaglossa, fille du défunt homme d'Etat, a fait constater qu'un bande de voleur retenue par les cachets avait été brûlée; quant aux cachets de cire précédemment posé des traces qui révélaient une tentative criminelle.

Il est évident que cette tentative a du être commise à l'instigation d'un personnage qui craint beaucoup la divulgation de certaines pièces fort compromettantes.

UNE BOMBE

à la Chambre des Communes

Londres, 6 mars. — Un incident s'est produit hier à la Chambre des Communes. La séance venait de s'ouvrir, les membres occupaient leurs places et plusieurs huissiers venaient d'entrer, lorsqu'un député découvrit sous une table une boîte en fer garnie d'un convercle en verre à travers lequel on distinguait un mouvement d'horlogerie.

La panique fut grande dans la salle; les membres s'empressaient de gagner la sortie lorsqu'un huissier vint expliquer que la boîte en question était un réveil-matin inoffensif, mais bien un appareil pour la fumigation de l'eucalyptus, pour la purification de l'air.

FEUILLETON

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

PROLOGUE

Les frontières de la folie

Et jamais, non plus, les beaux yeux clairs de la jeune femme, d'un bleu de ciel, n'avaient tant troublés devant lui, en le regardant bien en face, ni chargés d'aucune arrière-pensée.

Cette écriture, où donc l'avait-il vue?

Elle cherchait dans ses papiers, n'en trouvait-il pas quelque trace?...

Il courut dans son cabinet de travail.

Il bouleversa tous ses tiroirs.

Rien il ne découvrit rien.

Il fouilla, alors, fébrusement, emporté par la folie de la jalousie, maniaquement, dans tous les meubles de cette chambre de femme auxquels il voulait arracher leur secret.

Rien, là non plus.

Comme sa mère l'entendait aller et venir, elle remonta, inquiète.

Il dit soudainement :

— Tiens, mère, lis cela !

Il lui tendit le papier. Elle le parcourut, frémissante, rêveuse.

— Que pensez-tu, mère ? Dis-moi ton avis...

— Je pense que cette lettre n'accuse pas la femme... Ne l'as-tu donc pas lue ? ... Il est vrai que suppléé depuis si longtemps de venir passer une journée auprès de moi... » Christiane n'y était donc jamais allée ?...

— Qu'importe qu'elle ait résisté longtemps si elle est tombée enfin ?

— Et qu'est-ce qui te prouve qu'elle soit tombée? Lis encore : « Vous n'avez rien à redouter de moi ! » Elle a en confiance... elle est allée à ce rendez-vous pour empêcher une catastrophe... Et, que s'est-il passé ? L'homme, peut-être, a voulu profiter de sa solitude pour devenir plus pressant... Et, dans un accès de rage amoureuse, voyant qu'elle résistait, il l'a tuée... A moins...

— A moins, mère... Achève! Achève!

— A moins qu'elle-même ne se soit tuée pour échapper à cet homme.

Ils restèrent longtemps silencieux.

— Mère, dit-il, connais-tu cette écriture?

— Tu ne l'as pas reconnue ?

— Non, dit-il, les yeux brillants, se rapprochant de la vieille dame... Et toi ? Et toi ? Est-ce que ?...

Mme Richardier hésita...

Qu'allait-il advenir si elle disait sa pensée toute entière ? Elle aurait tant voulu, pour la tranquillité de son fils, qu'il oubliât tout ce drame, qu'il ne gardât que le cher souvenir de la morte, et se remît au travail, pour y chercher le repos de l'esprit...

Elle croyait retrouver chez les autres la lassitude de sa propre vieillesse, qui adoucit les choses, et tend un voile sur tous les événements, heureux ou malheureux, rendant les premiers moins joyeux et les seconds moins tristes. Elle se trompait.

— Mère, dit-il, tout à coup étrangement grave, si vous savez, parlez.

L'écriture de Jean Vandale, le médecin, dit-elle très bas, à regret.

— Jean Vandale !

Il resta longtemps, se répétant à mi-voix ce nom et essayant de rassembler, tout autour, les soupçons germés en lui...

Mais, entre Jean Vandale et sa femme, *jamais il n'avait rien soupçonné.*

Et Vandale n'était pas venu plus de trois ou quatre fois boulevard Pereire, pour des indispositions des enfants ou de sa femme, le désindrier... Et nulle part, dans le monde, ils ne le rencontraient.

— C'est impossible, murmura-t-il, tu te trompes, mère, assurément.

Elle reprit la lettre, la considéra attentivement.

Puis, elle secoua la tête.

— Non, dit-elle ; du reste, je vais te convaincre.

Elle sortit.

Elle fut deux ou trois minutes absente.

Quand elle revint, elle présenta à son fils deux ou trois feuilles de papier où étaient griffonnées quelques lignes.

— Ce sont les ordonnances du docteur Vandale, le désindrier... Et nulle part, dans le monde, ils ne le rencontraient.

— C'est impossible, murmura-t-il. tu te trompes, mère, assurément.

Elle reprit la lettre, la considéra attentivement.

Puis, elle secoua la tête.

— Non, dit-elle ; du reste, je vais te convaincre.

Elle sortit.

Elle fut deux ou trois minutes absente.

Quand elle revint, elle présenta à son fils deux ou trois feuilles de papier où étaient griffonnées quelques lignes.

— Ce sont les ordonnances du docteur Vandale, le désindrier... Et nulle part, dans le monde, ils ne le rencontraient.

— 162... dit-elle... Oh ! mon fils, laisse-moi l'accompagner.

Il l'embrassa et s'enfuit précipitamment sans lui répondre.

Il ne prit pas le temps de faire atteler.

Sur le boulevard, il se jeta dans le premier fiacre qu'il rencontra.

Une demi-heure après, la voiture s'arrêtait devant le n° 162 de la rue de Grenelle-St-Germain.

Au concierge :

— Le docteur Vandale ?

— Au second étage, monsieur...

— Est-il en ce moment chez lui ?

— Je ne pense pas, monsieur, mais si monsieur veut monter, il trouvera chez M. Vandale quelqu'un pour le renseigner.

Au second, il sonna.

Un valet de chambre vint ouvrir.

— Le docteur ?

— Monsieur est absent.

— Où est à quelle heure pourrai-je le rencontrer ?...

— Nous l'ignorons, monsieur, et nous sommes très inquiets.

— Pourquoi cela ?

— Monsieur le docteur est parti depuis quelques jours sans prévenir personne, sans nous dire où il est et il ne nous a pas donné de ses nouvelles.

Richardier fut obligé de s'appuyer contre le chambranle de la porte du vestibule.

Il raffermissant sa voix ;

— Depuis combien de jours le docteur a-t-il disparu ?

— Monsieur est parti le samedi 14 décembre et n'est plus revenu.

Richardier passa lentement la main sur son front.

— Vous dites bien le 14 ?

— Oui, monsieur... Est-ce que monsieur, par hasard, pourrait nous dire...?

C'était le samedi 14 décembre, que Christiane avait été tuée et c'était le lendemain dimanche que lui, Richardier, avait découvert sur la nappe immaculée de la neige, les traces du meurtrier blessé.

VI

Le docteur Jean Vandale

Le vendredi 13 décembre au soir, vers neuf heures, quatre heures après le départ de Richardier pour la chasse, Christiane seule au salon et assaillie de pressentiments, avait reçu la lettre de Jean Vandale, apportée par un commissionnaire.

L'émotion produite sur elle par cette lettre avait été si grande qu'elle était restée évanouie, dans son fauteuil.

Heureusement pour elle que personne n'entre.

Lorsqu'elle reprit connaissance, elle relut cette lettre et murmura :

— Il se tuerait ! Je le connais. Il n'hésiterait pas, le malheureux !

Elle tombait dans profonde rêverie.

Ce n'était point une menace en l'air, le propos frivole d'un homme qui veut effrayer une femme et profiter de son épouvante. Non, elle savait qu'elle était aimée avec une sorte de folie par Vandale, depuis longtemps, depuis leur enfance. Et sans avoir jamais ressenti d'amour, car son mari possédait et seul avait de tout temps possédé son cœur, elle gardait pour le pauvre garçon, si malheureux et si torturé, une profonde tendresse.

Il se tuerait ! Pour Christiane, aucun doute...

Voilà ce qu'elle ressépéta. dans les cauchemars de la nuit qui suivit et pendant laquelle elle se releva *dix fois pour aller*, contre les vitres glacées des fenêtres, appuyer le fièvre brûlante de son front.

Qu'allait-elle faire? Est-ce qu'elle se rendrait là où il la demandait ?

Et pourquoi la demandait-il, si loin ?... Pourquoi pas à Paris ?

Déjà, une fois, il lui avait fait cette étrange proposition, une autre *auparavant, et depuis cette époque elle ne l'avait* pas revu.

Alors, il lui avait dit — elle se le rappelait :

« Vous n'avez rien à craindre de moi : Vous êtes ma sœur. Ayez pitié de mon amour si grand et si désespéré... Donnez-moi une journée de votre vie, une journée dont le souvenir restera en moi éternellement... Et c'est tout... je fuirai... vous ne me reverrez plus... J'emporterai très loin ce souvenir de bonheur inouï. Un de mes amis m'a laissé la libre disposition d'une maison qu'on appelle Maison-Neuve, à Montpellier. Voici des indications à la gare de Senlis. Ce n'est pas loin. Je vous attendrai. »

Ces paroles étaient restées gravées dans sa mémoire.

Elle n'avait pas répondu à cette proposition.

C'est qu'il ne menaçait pas encore.

Mais aujourd'hui ! De loin, bien qu'il évitât de le voir, elle savait le lent travail de désordre, la lente lasagne montante, apportée dans ce cœur par un amour qui, depuis longtemps, traversait une crise aiguë. Elle le connaissait si bien, nerveux, exalté, d'une imagination ardente ! Comme il devait souffrir !!

Fait-elle à ce rendez-vous ?

Et elle le voyait, de sa chambre Mon close, de sa chambre de femme heureuse, toute parfumée, elle le voyait attendant, pâle, les yeux égarés, que le dernier train, dans l'après-midi du lendemain, lui eût enlevé sa dernière espérance.

Alors, le sourire aux lèvres, il armait son revolver ; une dernière fois, il prononçait le nom chéri des cells qu'il avait tant aimée et il se tuait.

(A suivre)